

ANNEXE 5 ÉLÉMENTS D'APPROPRIATION

Les présentes recommandations sont des repères non exhaustifs, établis dans la perspective de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

L'intérêt de la recommandation est d'être un outil de réflexion permettant un dialogue au sein de l'établissement sur la mise en œuvre concrète de ce qui est décliné dans le projet d'établissement.

À partir d'un état des lieux, il convient d'identifier les points forts et ceux qu'il serait nécessaire d'améliorer dans les pratiques actuelles :

Des questions à se poser :

- 1) Comment informe-t-on les résidents et leurs proches sur les modalités d'exercice des droits liés à la santé ? Quelle est la formation des professionnels sur le sujet ?
- 2) Comment explique-t-on aux résidents et à leurs proches le fonctionnement en équipe pluridisciplinaire et les modalités de partage d'informations sur l'état de santé du résident ? Comment s'organise-t-on avec le médecin traitant pour définir les informations à délivrer ? Par qui ? Par quels moyens ?
- 3) Quelle place donne-t-on au résident dans l'évaluation de ses besoins ? Dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet de soins ? Comment l'implique-t-on ? Comment implique-t-on ses proches ? Comment prend-t-on en compte ses changements d'avis ? Quels sont les risques qui sont négociés avec le résident ? Quelles sont les situations de refus de soins ? Comment les appréhende-t-on ?
- 4) Comment évalue-t-on les risques liés à la santé au niveau individuel et collectif ? Quelle personnalisation des mesures de prévention de risques y a-t-il ? Comment sont connues, diffusées et utilisées les recommandations de bonnes pratiques professionnelles applicables aux Ehpad ?
- 5) Comment sont anticipées les décisions à prendre devant des situations médicales complexes ?
- 6) Comment maintient-on les liens avec les professionnels libéraux ou hospitaliers qui suivaient le résident avant son entrée dans l'Ehpad ? Quelles sont les modalités de coopérations ? Comment assure-t-on la cohérence du parcours du résident au sein même de l'Ehpad (accueil de jour, PASA, hébergement, etc.) ?
- 7) Comment prend-on en compte la complémentarité des soins avec les autres aspects de l'accompagnement ?
- 8) Comment est organisée la collaboration avec le médecin traitant ? Quelles sont les modalités de transmission mutuelle des informations concernant le résident ?

- 9) Quelle organisation est mise en place pour répondre aux urgences médicales ?
- 10) Quelle est la convention partenariale avec l'hôpital ? Comment est-elle évaluée ? Quelles analyses de pratiques sont mises en œuvre ?
- 11) Quelle est la mise en œuvre du volet soins palliatifs du projet d'établissement ? Pour les résidents ? Pour les proches ? Pour les professionnels ?

ANNEXE 6 ÉLABORATION DE LA RECOMMANDATION

Méthode d'élaboration

La méthode retenue est celle du **consensus simple**.

Cette recommandation a été élaborée sur la base :

- des résultats d'une analyse critique de la littérature nationale et internationale sur la qualité de vie en Ehpad (disponible sur le site de l'Anesm) ;
- d'une analyse documentaire (également disponible sur le site de l'Anesm) centrée sur la santé permettant d'approfondir sept éléments :
 - la qualité de vie liée à la santé des résidents ;
 - le contexte de la médicalisation des Ehpad et les plans de santé ;
 - les droits des résidents liés à la santé ;
 - la population accompagnée par les Ehpad ;
 - l'évaluation multidimensionnelle des personnes ;
 - les recommandations existantes de soins ;
 - l'organisation, la coordination au sein de l'Ehpad et avec les autres structures sanitaires et médico-sociales ;
- d'une enquête qualitative permettant un recueil des pratiques professionnelles existantes, le recueil d'avis d'usagers (26) et de leurs familles (6) ainsi que le recueil d'avis de nombreux professionnels (45). Ont été ainsi rencontrées au total 77 personnes.

La production de la recommandation s'est appuyée sur un **groupe de travail**, composé de professionnels et de représentants d'usagers. Il s'est régulièrement réuni et a suivi l'ensemble du processus d'élaboration du document, en y apportant une pluralité de points de vue.

Le projet de recommandation a été soumis à un **groupe de lecture**, dont les remarques ont été prises en compte dans la version finale.